

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019

JCT/IC/NL – N° VILLE_2019DL075

Date de convocation : 13 septembre 2019

Affichage du compte-rendu : 26 septembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 33

**OBJET : RÉALISATION D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE DE FOOTBALL ET
DEMANDE DE FINANCEMENT**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf septembre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Claude COLIN, Dominique BABE, Florent RIVOIRE, Souade KACI, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Chantal RUBIO, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Cécile TOURNIER, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Joël CAS, Annie BERTON, Lilian MORINON, Maurice DUMONTET, Thierry MOLLARET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Thierry HAON (donne pouvoir à Eliane LEON), Christiane PUTHOD (donne pouvoir à Martine BONNAUD), Alain LEGRAS (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Eddie BREVALLE), Céline BARIOZ (donne pouvoir à Danièle POTIRON)

Excusés / absents : Philippe COLSON

Secrétaire de séance : Chantal RUBIO

Rapporteur : Thierry BUTIN

La ville de Corbas s'est dotée d'aménagements et d'équipements sportifs qui, de par leur qualité et leur nombre, favorisent la dynamique des pratiques sportives tant associatives qu'individuelles.

Pour prendre en compte les enjeux écologiques liés à l'arrosage des terrains de football et les besoins et usages associatifs, il a été décidé de transformer l'un des terrains d'entraînement actuels (terrain n°3) en gazon naturel par une surface synthétique avec un remplissage élastomère à base de TPE (Thermoplastique Élastomère).

Ce terrain synthétique fera l'objet d'une demande d'homologation au niveau 6SYE auprès de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes (Ligue AURA) de Football. Cette catégorie permet de faire jouer les enfants et adultes relevant de D3 et D4 et constitue également une solution de repli en cas d'intempéries fragilisant les stades en pelouse naturelle.

Pour aider le développement du football amateur, la Fédération Française de Football a mis en place le Fond FAFA (Fond d'Aide au Football Amateur) qui s'adresse aux ligues, districts et clubs amateurs afin de financer de l'emploi, de la formation et de l'équipement. Il peut également être sollicité par les collectivités locales pour disposer d'une aide financière sur le volet équipement uniquement (terrains, vestiaires, dispositifs d'éclairages, club house...).

De plus, dans le cadre du partenariat établi entre la Ligue AURA Foot et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les projets « équipements » portés par les collectivités peuvent prétendre à l'attribution d'une aide financière complémentaire allouée par le Conseil Régional, au titre du schéma de cohérence régionale du football 2017-2020.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **APPROUVE** la réalisation d'un terrain synthétique dans l'enceinte sportive des Taillis, sur l'emplacement de l'actuel terrain n°3 ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter une participation financière (FAFA) auprès de la Fédération Française de Football à hauteur de 20 000 euros , ainsi qu'une aide identique de 20 000 euros auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du schéma de cohérence régionale du football ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les recettes seront imputées au budget.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, le jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.